



APPEL D'OFFRES POUR L'ASSURANCE-VIE

Numéro de RFP :	FY25-SLA002-G003
Description :	Couverture assurance-vie
Entité contractante :	University Research Co., LLC (URC)
Date de publication :	27 novembre 2024
Date limite pour soumissions des questions :	2 décembre 2024 à 9h00
Date limite de soumission des propositions :	11 décembre 2024 à 9h00

Table des matières

SECTION I : INTRODUCTION	2
Contexte du projet	2
Cahier de charges	2
Information additionnelle.....	2
SECTION II : INSTRUCTIONS AUX POSTULANTS	3
Date limite de l'offre	3
Questions et clarifications	3
Préparation des offres	3
Validité de l'offre	4
Négociations	4
Base d'attribution	4
SECTION III : TERMES ET CONDITIONS	4
Termes généraux.....	4
Loi sur l'autorisation de la défense nationale, article 889	4
Soumission des plaintes	5
Ligne d'assistance téléphonique d'Ethics Point	5

SECTION I : INTRODUCTION

Contexte du projet

L'URC met en œuvre l'Activité de santé des ménages et des communautés (Keneya Nieta) de l'USAID Mali depuis août 2020. Le but de ce projet est de réduire durablement la mortalité maternelle, néonatale, et infantile et d'augmenter l'adoption de comportements sains et la demande et l'utilisation des services de santé dans les régions de Sikasso, Mopti, et Ségou par individus et ménages en augmentant la capacité des Maliens à planifier, financier, et gérer leur propre santé aux niveaux individuel, familial, et communautaire. Cette Activité cible 26 districts des régions de Sikasso, Mopti, et Ségou.

Cahier de charges

Le contractant fournira une couverture d'assurance-vie aux employés de HCH pour une période d'un (1) an allant du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Au cours de la période d'exécution, l'URC peut demander une couverture d'assurance-vie pour du personnel supplémentaire et le contractant doit fournir cette couverture à partir de la date d'adhésion jusqu'à la fin de la période d'exécution à un coût calculé au prorata.

L'URC peut également réduire le nombre de personnes couvertes (par exemple, en cas de démission ou de licenciement d'un employé).

À la demande de l'URC, le contractant résiliera la police d'assurance vie de la personne couverte et remboursera toute partie non utilisée de la prime payée.

Les exigences minimales détaillées en matière de couverture sont indiquées ci-dessous.

No. Art.	Exigences minimales	Nombre minimum de salariés jusqu'à 65 ans	Nombre minimum de salariés entre 66-70 ans	Nombre minimum de salariés entre 71-75 ans
1.	Couverture de base de l'assurance vie	81	0	0
2.	Décès, mutilation et invalidité accidentels	81	0	0
3.	Invalidité totale permanente	81	0	0

Information additionnelle

Cet appel d'offre n'oblige en aucun cas URC à attribuer un marché, ni n'engage URC à rembourser aux postulants les frais engagés dans la préparation et la soumission de proposition.

Veuillez noter qu'en soumettant une réponse à cet appel d'offres, l'offrant comprend que l'USAID n'est pas partie à cet appel d'offres. En outre, l'offrant accepte que toute contestation en vertu des présentes doit être présentée par écrit avec des explications complètes à URC pour examen, car l'USAID ne prendra pas en considération les contestations qui lui seront adressées dans le cadre des subventions financées par l'USAID. URC, à sa seule discrétion, prendra une décision finale sur la contestation. Toute plainte découlant de cet appel d'offres, en relation avec celui-ci, ou de l'attribution faite en vertu des présentes, doit être soumise au bureau des contrats du siège de l'URC à travers l'adresse spécifiée dans les termes et conditions.

SECTION II : INSTRUCTIONS AUX POSTULANTS

Date limite de l'offre

Les offres doivent être reçues au plus tard le **11 décembre 2024 à 9h00** (heure du Mali). Votre offre doit être adressée à URC / Mali HCH, et soumise uniquement par e-mail à travers l'adresse email suivante : ml_hch_achats@urc-chs.com avec la mention « **Offre/FY25-SLA002-G003** » en objet du message. Ne copiez personne de l'URC. Le non-respect de ces instructions peut déqualifier votre offre.

Questions et clarifications

Toutes questions et clarifications concernant cette appel d'offres doivent être soumises par écrit à ml_hch_achats@urc-chs.com au plus tard le **2 décembre 2024 à 9h00** (heure du Mali) avec la mention « **Questions/ FY25-SLA002-G003** » en objet du message. Le non-respect de ces instructions pourrait entraîner l'omission de votre question.

Pour des raisons d'éthique et d'équité, les questions et demandes de clarification ainsi que les réponses à celles-ci seront partagées avec les autres poseurs des questions, mais les questions seront anonymisées.

Préparation des offres

Veuillez inclure toutes les pièces spécifiées.

1. Documents administratifs

- Copie du Numéro d'Identification Fiscale (NIF),
- Copie du RCCM,
- Quitus fiscal,
- Relevé d'identité bancaire (RIB)
- Tout autre document administratif utile et relié au cabinet.

2. Propositions techniques

- Couverture d'assurance détaillée
- Illustration des prestations
- Conditions d'adhésion
- Exclusions ou périodes d'attente éventuelles
- Trois (3) contacts (numéros de téléphone et adresses électroniques) des clients anciens ou actuels qui peuvent fournir des recommandations. De préférence des ONG internationales.

3. Propositions Financières

- Prime mensuelle ou annuelle
- Tous les frais administratifs supplémentaires
- Toutes les taxes applicables sur votre cotation : HT – TVA – TTC. (Veuillez noter que URC est exonéré du paiement du TVA mais il nous faut cette information pour l'exonération.)
- Les couts seront exprimés en Francs CFA.

- La proposition financière sera assujettie à un plan de paiement qui doit être conforme aux conditions générales de gestions de contrat de URC.

Validité de l'offre

Les offres doivent rester ouvertes/valables pendant au moins cent-quatre-vingts (180) jours calendaires après la date limite de l'offre.

Négociations

URC se réserve le droit d'attribuer le marché sans autre discussion/négociation. Par conséquent, les offrants sont invités à présenter leur meilleur prix dans la soumission initiale.

Base d'attribution

L'attribution sera faite à un soumissionnaire dont l'offre adhère aux instructions de la demande de propositions, répond aux spécifications techniques et est jugée la plus avantageuse pour URC en termes de coût, de réponses aux spécifications de la proposition et de livraison.

SECTION III : TERMES ET CONDITIONS**Termes généraux**

Toute attribution résultant de cette offre sera soumise aux conditions générales de URC. Les offrants doivent indiquer le calendrier de paiement dans leur offre qui peut faire l'objet de négociation, si nécessaire. En règle générale, les paiements sont effectués lors de la soumission du livrable exigé, sauf indication contraire dans le bon de commande attribué.

Loi sur l'autorisation de la défense nationale, article 889

Nous tenons également à vous informer qu'à compter du 13 août 2020, il est interdit à tous les entrepreneurs financés par le gouvernement des États-Unis (USG) d'utiliser certains équipements ou services de télécommunications en vertu de la loi sur l'autorisation de la défense nationale, section 889. Les équipements et services concernés sont ceux qui intègrent de quelque manière que ce soit des équipements de :

- 1) **Société Huawei Technologies (Huawei Technologies Company) ;**
- 2) **ZTE Corporation ;**
- 3) **Hytera Communications Corporation ;**
- 4) **Entreprise de technologie numérique Hangzhou Hikvision (Hangzhou Hikvision Digital Technology Company) ;**
- 5) **Dahua Technology Company ;**

ou toute filiale ou société affiliée de ces entités. D'autres entreprises pourraient être ajoutées à l'avenir.

Une copie de l'article 889 peut être fournie sur demande.

En tant que programme financé par le gouvernement des États-Unis et contractant/bénéficiaire, l'URC doit se conformer à cette loi et s'assurer qu'URC n'achète pas d'équipement/services de télécommunications couverts ou n'achète pas de biens et services qui utilisent des équipements/services de télécommunications couverts.

Par conséquent, l'offre ne peut pas inclure les coûts de l'équipement ou des services de télécommunication couverts dans les biens et services sollicités.

Soumission des plaintes

Veillez noter qu'en soumettant une réponse à cet appel d'offres, l'offrant comprend que l'USAID n'est pas partie à cet appel d'offres. Toute plainte découlant de cet appel d'offres, en relation avec celui-ci, ou de l'attribution faite en vertu des présentes, doit être soumise au bureau des contrats du siège de l'URC à l'adresse cfelipe@urc-chs.com.

Ligne d'assistance téléphonique d'Ethics Point

URC impose à son personnel de respecter les normes d'éthique et d'intégrité les plus élevées dans la conduite des activités d'approvisionnement. Si vous êtes victime ou soupçonnez une fraude, des pots-de-vin ou des commissions occultes, veuillez le signaler au point d'éthique de l'URC en utilisant les coordonnées ci-dessous. Vous serez assuré de la confidentialité et de la protection en tant que lanceur d'alerte.

La ligne d'assistance téléphonique d'Ethics Point est accessible :

- o Sur le Web : www.urc-chs.ethicspoint.com
- o Par téléphone (24 heures sur 24, 365 jours par an) :
 - *Aux États-Unis* : 1-855-212-7607
 - *En dehors des États-Unis* : 1800-1-114-0165